

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 14 décembre 2012

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 116 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Olivier BLANC - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Jean BRUNEL - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Suzanne CENTINO - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - France GAMERRE - Magali GARDE - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Alain LAURENS - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Jean-Louis MOULINS - Sylvie NESPOULOUS - Jérôme ORGEAS - Marie-Madeleine PANCHETTI - Pierre PENE - Gérard PEPE - Marie-José PEREZ - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Paul SORGE - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Lachraf TIMEZOUKHT - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Zaven ALEXANIAN représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Alexandre BIZAILLON représenté par Antoine ROUZAUD - Joëlle BOULAY représentée par Pierre SEMERIVA - Vincent BURRONI représenté par Christian AMIRATY - Xavier CACHARD représenté par Bruno GILLES - Jean-François DENIS représenté par Jean BRUNEL - Eric DI MECO représenté par Maxime TOMMASINI - Eric DIARD représenté par Robert HABRANT - Jacqueline DURANDO représentée par Antoine LORENZI - François FRANCESCHI représenté par Jean VIARD - Samia GHALI représentée par Christophe MADROLLE - Mourad KAHOUl représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Abdelwaab LAKHDAR représenté par Patrick MAGRO - Laurent LAVIE représenté par Guy PONTOUS - Eric LE DISSES représenté par Jean-Pierre BERTRAND - Corinne LEGAL représentée par Michel LO IACONO - Marie-Louise LOTA représentée par Myriam SALAH-EDDINE - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Christophe MASSE représenté par Eugène CASELLI - Bernard MOREL représenté par Vincent GOMEZ - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX représentée par Haouaria HADJ CHICK - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Frédéric OUNANIAN représenté par Michel ILLAC - Gilles PAGLIUCA représenté par Gérard CHENOZ - Benoît PAYAN représenté par François-Noël BERNARDI - Marc POGGIALE représenté par Joël DUTTO - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Lucien MERLENGHI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Sonia ARZANO - Valérie BOYER - Jean-Claude GAUDIN - Pascal GILLET - Martine GOELZER - Laurence JOUANDON - Albert LAPEYRE - Jacqueline MAURIC - Renaud MUSELIER - Tahar RAHMANI - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Guy TEISSIER.

Signé le 14 Décembre 2012
Reçu au Contrôle de légalité le 17 décembre 2012

Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole
DDIP 003-829/12/CC

Signé le 14 Décembre 2012
Reçu au Contrôle de légalité le 17 décembre 2012

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

DDIP 003-829/12/CC

**■ Attribution d'une subvention d'investissement à Inovsys relative au financement d'une phase d'ingénierie et d'études d'une plate-forme mutualisée d'innovation .
DPEATSV 12/9076/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole axe sa stratégie de développement sur l'économie de la connaissance. Cette politique s'attache à soutenir les pôles de compétitivité et les acteurs de l'innovation.

La plate-forme Inovsys a été initiée à la fin de l'année 2008 dans le but de développer l'excellence technologique et scientifique en Provence Alpes Côte d'Azur. Elle mutualise des ressources techniques et humaines afin de renforcer les activités de recherche, formation, transfert de technologies pour la filière mécanique sur le territoire.

Elle propose des services aux entreprises dans le but d'offrir l'accès à l'excellence et à l'innovation dans le domaine de la simulation et de l'ingénierie numérique collaborative, de la métrologie et des matériaux et traitements fonctionnels (caractérisation multi-échelles...), des procédés (usinage, fonderie, prototypage rapide...) et des systèmes dynamiques intelligents. Elle s'appuie sur des domaines d'expertise afin de proposer des prestations de conseil, la réalisation de démonstrateur ou prototype, expertises ou des formations de spécialisation. L'ensemble est réuni dans une feuille de route partagée par l'ensemble des acteurs régionaux : pôles de compétitivité, entreprises, recherche, formation.

La plate-forme Inovsys fonctionne actuellement sous un modèle associatif avec 22 membres fondateurs. Une association loi 1901 assure les fonctions de gouvernance, animation et commercialisation d'une offre de services réalisée par des partenaires techniques publics et privés.

Le 3 janvier 2012, l'association Inovsys a présenté, en tant que porteur, une réponse à l'appel à projet de plate-forme mutualisée d'innovation des investissements d'avenir. Ce projet vise à faire évoluer le mode de fonctionnement associatif de la plate-forme vers une intégration complète sous la forme d'une entreprise. L'objectif est double : offrir un meilleur soutien et une meilleure visibilité au tissu industriel Provence Alpes Côte d'Azur tout en développant de nouveaux services innovants pour les entreprises de la mécanique. L'ambition est de passer d'un leadership régional à un leadership européen dans le domaine des technologies et de l'industrialisation pour la mécanique avancée de pièces à hautes valeurs fonctionnelles.

La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, dans le cadre de sa stratégie de développement économique apporte un soutien particulier à l'accueil des activités industrielles, et particulièrement aux filières aéronautique et mécanique.

Le Technoparc des Florides, labellisé par le pôle de compétitivité Pégase, est un lieu où se concentrent des compétences et des industriels de ces filières.

La montée en puissance d'Inovsys via le financement, qui a vocation à s'implanter sur le Technoparc des Florides sera une brique importante d'un dispositif d'expertise et de prototypage qui permettra au territoire de disposer d'un argument d'attractivité de premier rang pour les industriels.

En effet, dès sa préfiguration, Inovsys s'implantera sur la ZAC dont MPM est maître d'ouvrage, notamment pour amorcer les différentes entités du Technocentre Henri Fabre ; ambitieux projet

Signé le 14 Décembre 2012
Reçu au Contrôle de légalité le 17 décembre 2012

métropolitain qui vise à conforter et à développer la filière aéronautique et mécanique forte de plus de 27 000 emplois.

Le projet Inovsys a été sélectionné par le comité de pilotage du PFMI le 13 avril 2012. L'association I Inovsys, conformément à la décision du Conseil d'Administration en date du 5 décembre 2011, s'engage à porter la structure de préfiguration de l'entreprise Inovsys pendant la phase d'ingénierie qui doit suivre cette sélection.

Le budget prévisionnel de cette phase d'études et ingénierie est de 571 820 euros.

Ce montant sera financé comme suivant :

- Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur	20 000 euros
- Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix	15 000 euros
- Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole	15 000 euros
- Caisse des Dépôts et Consignations	100 000 euros
- Contributions partenaires privés	152 320 euros
- Contributions en nature (mise à disposition de personnel et de locaux)	269 500 euros

571 820 euros

Il est donc proposé que la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole accompagne le développement de cette plateforme technologique sur le Technoparc des Florides à Marignane grâce à une subvention de 15 000 euros.

Les modalités d'attribution et de versement de la subvention d'investissement au bénéfice d'Inovsys sont définies dans une convention de partenariat soumise à l'approbation du Bureau de la Communauté.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération du 28 mars 2011 n°003-218/11/CC portant sur la création et l'affectation d'une autorisation de programme relative au financement de plateformes technologiques.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de favoriser le développement de plateformes technologiques sur les sites emblématiques de l'innovation technologique de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole.

Après en avoir délibéré :

Signé le 14 Décembre 2012
Reçu au Contrôle de légalité le 17 décembre 2012

Décide

Article 1 :

Est attribuée une subvention d'investissement de 15 000 euros à Inovsys pour le financement de la plateforme technologique PFMI sur le site du Technoparc des Florides à Marignane.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2012 de la Communauté urbaine Marseille Provence métropole : Sous-Politique B330 – Nature 2042 – Fonction 90 – Opération n° 2011/00064.

Pour Visa,
Le Vice Président délégué aux
Technopôles et Agglomération numérique,
Université, Recherche

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développement durable - Innovations -
Prospective

Jérôme ORGEAS

Eric DIARD

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI